

TARIFS CONCESSION CIMETIERE

- 15 ans : 120 €
- 30 ans : 190 €
- 50 ans : 230 €
- Columbarium 15 ans : 200

Règlement par chèque à l'ordre du trésor public* auprès du secrétariat

* Les recettes des concessions sont intégralement versées sur le budget du Centre communal d'Action sociale